

AR Prefecture

063-200070712-20240620-DBC20240620_09-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

N° DBC 20240620-09

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 16 HEURES

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Marjolaine BECHON, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

VERSEMENT DES AIDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME (CD63) ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE (AELB) AUX PARTICULIERS INSCRITS AU PROGRAMME 2021 DE REHABILITATIONS GROUPEES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°20231130-37 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant les statuts de la régie SPANC ;
Vu la délibération n°20181108-30 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant le règlement de service de la régie SPANC ;
Vu la délibération n°20210223-02 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne validant le programme 2021 de réhabilitation groupée d'installation d'assainissement non collectif ;
Vu la convention signée entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée et pour le versement des aides ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

25

Membre du Bureau représenté :

0

Membre présent sans voix
délibérative : 1

Total votants : 25

AR Prefecture

063-200070712-20240620-DBC20240620_09-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

Vu la convention signée entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée et pour le versement des aides ;

Vu la délibération n°20231005-03 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant le versement des contributions attribuées issues d'un acompte à une partie des usagers ayant finalisé et payé leurs travaux contrôlés conformes ;

Considérant que dans le cadre de la compétence « assainissement non collectif », la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne anime le programme 2021 de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et assure le relais de financement de l'opération groupée afférente.

Considérant que conformément aux conventions passées avec le Département du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est engagée à reverser aux usagers ayant réalisé les travaux de réhabilitation, la part des participations qui les concerne et attribuée par ces deux établissements.

Considérant que tous les usagers éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le programme 2021 ont perçu les aides attribuées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Considérant que tous les usagers éligibles aux aides du Conseil départemental pour le programme 2021, à l'exception d'un propriétaire, ont finalisé et réglé les travaux de mise en conformité de leur système d'assainissement et que ceux-ci ont été contrôlés conformes par le SPANC.

Considérant qu'une partie usagers éligibles aux aides du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ont perçu les aides attribuées à la faveur de l'acompte versé à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Considérant que les usagers listés dans le tableau ci-dessous ont finalisé les travaux de mise en conformité de leur système d'assainissement et que ces derniers attendent de percevoir les aides du Conseil départemental du Puy-de-Dôme engagées ;

Données sur le Maître d'ouvrage				Calcul de l'aide réelle			Versements effectués		Avance de l'Aide	
Code Ref.	Prénom et Nom du propriétaire	Adresse Installation	Date du contrôle de réalisation de l'ouvrage	Montant des dépenses TTC	Aide agence réelle €	Aide CD 63 réelle €	Aide totale	Aide AELB effectivement versée €	Aide CD63 effectivement versée €	Aide CD61 en attente de versement €
2021-1	Jean-Paul et Catherine RIMBERG	Les Brousses - 63550 - PALLADUC	27/02/2023	12 798.74 €	2 550 €	1 491.67 €	4 041.67 €	2 550 €	1 491.67 €	-
2021-2	Hassina KEBBOUR	Les Brousses - 63550 - PALLADUC	26/06/2023	10 380.89 €	2 550 €	1 500 €	4 050.00 €	2 550 €	1 500 €	-
2021-3	Pierre et Christiane CHASSAGNE	5 rue Clavel - 63930 - LES BOLLÈS	26/01/2023	9 899.08 €	2 550 €	1 500 €	4 050.00 €	2 550 €	1 500 €	-
2021-4	Monique DIDOUX	La Benetie - 63200 - ESCOUTOUX	19/05/2022	10 131.01 €	2 550 €	1 491.67 €	4 041.67 €	2 550 €	-	1 491.67 €
2021-5	Elie CLAVEL	Barnerias - 63550 - SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	L'usager a renoncé à la réalisation des travaux							
2021-6	Pierre GUELON	43 route du Darson - 63550 - SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	30/06/2022	11 032.50 €	2 550 €	1 491.67 €	4 041.67 €	2 550 €	-	1 491.67 €
2021-7	Jacques et Lucette MURZEAU	Rocheville - 63920 - LA RENAUDIE	24/11/2022	8 547.50 €	2 550 €	1 500 €	4050.00	2 550 €	-	1 500 €
2021-8	Alain VACHIAS	La Chevalerie - 63120 - VOLLORE-MONTAGNE	28/11/2022	9 210.00 €	2 550 €	1 496.66 €	4 046.66 €	2 550 €	1 496.66 €	-
2021-9	Michelle DICHAMP	Le Cief Sud - 63930 - LA RENAUDIE	02/02/2023	9 766.30 €	2 550 €	1 500 €	4 050.00 €	2 550 €	-	1 500 €
2021-10	Jeannine BOUSSUGE	Tiragros - 63880 - DLMET	24/11/2022	9 794.00 €	2 550 €	1 500 €	4 050.00 €	2 550 €	1 500 €	-
2021-11	Richard et Chantal VALERI	Chandelon - 63250 - ARCONSAT	30/03/2023	15 056.66 €		1 400 €	1 400.00 €		1 400 €	-
2021-12	Florian et Céline PONSON et DERORY	Les Marteaux - 63300 - ESCOUTOUX	23/01/2023	9 959.28 €		1 400 €	1 400.00 €		1 400 €	-
2021-13	Daniel et Simone VERNET	Le Fournet - 63520 - SAINT-FLOUR-L'ETANG	03/10/2022	8 216.08 €	2 241.16 €	1 349.19 €	3 590.35 €	2 241.16 €	-	1 349.19 €
2021-14	Laetitia MAISONHAUTE	Les Mûres - 63250 - VISCOMTAT	En attente d'achèvement des travaux							
2021-15	Damien CHEZE	5 Pont de Chateau - 63250 - CELLES-SUR-DUROLLE	11/05/2022	8 255.50 €		1 400.00 €	1 400.00 €		-	1 400.00 €
TOTAL				133 098.14 €	25 191.16 €	19 020.86 €	44 212.02 €	25 191.16 €	10 288.33 €	8 712.51 €

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le versement par anticipation des contributions attribuées par le Conseil Départemental aux usagers ayant achevé et payé leurs travaux, contrôlés conforme, avant la perception par la Communauté de communes du solde des aides du financeur ;
- **Autorise** le Président à signer les avenants et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 25

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 25

Abstention : 0

Membres du Bureau présents : 25

Pour : 25

Membres présent sans voix délibératives : 1

Représenté : 0

Contre : 0

Non-participation :

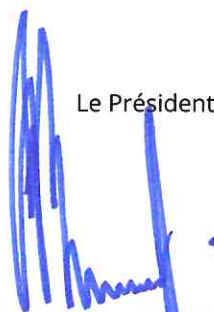
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD

Maire de Châteldon

